



la mairie est ouverte au public le mercredi de 13 h 30 à 17 h 30 le jeudi de 15 h 00 à 18 h 30, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00

35 rue de la Mairie / 39210 LAVIGNY / lavigny@wanadoo.fr / 03 84 25 37 20

Compte-rendu du Conseil Municipal du 04/03/2021

Présents: CHAUVIN Eric, GENET Juliette, MANZONI Jean-Michel, MARANO Marie-Christine, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry,

VALLET Patricia.

Excusés: BRETIN Anthony, GIRARD Georges-François,

TRESY Philippe, donne pouvoir à VALLET Patricia.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric. 9 votants (8 présents + 1 pouvoir)

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

1 - Délibération travaux forestiers

Se conformant aux grandes directions prises par l'Aménagement Forestier 2019-2039 (le document qui régit la gestion de la forêt communale sur 20 ans), l'ONF a établi une liste de travaux à effectuer cette année et propose ses services pour les réaliser. Depuis plusieurs années la commune, dans le but d'alléger le budget communal, répartit à peu près pour moitié la somme de travail entre l'ONF et des prestataires privés. Il est donc proposé de confier à l'ONF le suivi de la plantation en Douglas (en regarnis, puisque la succession des sécheresses estivales impacte fortement les plants nouvellement installés) de la coupe n°36 pour un montant d'environ 2.600,- € HT, et à l'entreprise PELERIN (Pont-du-Navoy) la fourniture et la plantation à l'automne de 400 chênes sessiles sur la coupe n°43 (station d'épuration) pour un montant de 726,- € TTC.

Le Conseil Municipal décide, par délibération à l'unanimité des 9 votants (8 présents + 1 pouvoir), de valider cette proposition.

2 - Délibération classement voirie

La rue Emile Picard (lotissement "La Combe") est légitimement classable en voie d'intérêt communautaire, ce qui ouvre la possibilité de voir l'entretien de sa bande de roulement assuré par la ComCom Bresse Haute Seille.

Par délibération à l'unanimité des 9 votants, le Conseil Municipal décide de signifier à la ComCom son souhait de voir la rue Emile Picard faire partie intégrante de la voirie d'intérêt communautaire.

3 - Délibération groupement de commande défibrillateur

De nouvelles dispositions réglementaires imposent aux communes l'installation de DAE (Défibrillateur Automatisé Externe), et Lavigny doit s'y conformer avec échéance au 01/01/2022.

La ComCom, par l'intermédiaire de la Vice-Présidente chargée de la mutualisation et des relations avec les communes, propose d'intégrer un groupement de commande pour l'achat et la maintenance des DAE, afin de bénéficier d'un tarif de groupe plus avantageux.

L'étude des consignes d'implantation laisse prévoir que le DAE lavinois pourrait être installé en plein centre du village, au lavoir.

Le Conseil Municipal décide, par délibération à l'unanimité des 9 votants, d'adhérer au groupement de commande DAE.

4 - Questions diverses

MAIRIE

Antenne 3G - 4G, l'acquisition par la commune du site d'implantation doit être signée chez le notaire ce samedi 6 mars.

Côté "cahier de doléances" mis à disposition des habitants en mairie, toujours 8 avis défavorables mais aussi maintenant 2 avis favorables. Le cahier est toujours ouvert, à chacun de venir y exprimer son opinion.

EHPAD Clair Jura, un projet d'extension et de refonte de l'unité Alzheimer est à l'étude. Une partie de la nouvelle construction serait implantée sur le territoire communal.

Budget 2021, le budget primitif est en préparation depuis plusieurs semaines, un rendez-vous de finalisation est fixé le 21 mars en Trésorerie Principale de Bletterans.

STRUCTURES EXTERIEURES

SIVOS, la répartition des frais de scolarité des élèves inscrits dans les écoles du RPI Montain Plainoiseau hors carte scolaire, et dont les communes de domicile s'exemptent de leur participation, soulève des problématiques diverses : déménagement en cours d'année, séparation des parents et garde alternée, domicile de garde par l'assistante maternelle, etc...

Le SIVOS va toutefois s'efforcer de centraliser les différentes informations et de tenir à jour un état des mouvements de population induits par ces différents cas de figure.

Eclairage public, le suivi du dossier de participation financière du SIDEC aux frais de remplacement des luminaires anciens par des modèles moins gourmands en énergie a permis de voir 4 points lumineux remplacés et 1 supplémentaire nouvellement installé au lotissement Verger Baron. Le lampadaire de l'arrêt de bus, modifié, a été remis en place.

TRAVAUX - VOIRIE

ComCom, la commission Voirie a rendu son rapport de priorisation des interventions demandées par les communes sur la voirie d'intérêt communautaire. Pour Lavigny, au lieu-dit "chez les Remondy" à Rosnay les travaux sont classés "travaux urgents - gros défaut structurel - sécurité", la réalisation prévue en deux parties devrait intervenir rapidement.

La rue du Pré Bayard est classée "travaux secondaires", et le chemin des Toupes "travaux non prioritaires", grande incertitude donc quant à la date de leur remise en état.

Ancien office, dans la partie ancienne du bâtiment Mairie les branchements des réseaux eau potable et assainissement sont refaits à neuf. La suite des travaux attend maintenant le remblaiement de la tranchée de leur cheminement intérieur, et le coup de main des membres des associations pour les finitions de l'aménagement des locaux qui leur sont au final destinés.

Office nouveau bâtiment, les derniers agencements et la mise en service de l'équipement électroménager restant à installer seront finalisés prochainement.

VILLAGE - VIE LOCALE

Bulletin municipal annuel, il est finalisé, ne reste plus qu'à patienter le temps de son impression. La distribution générale dans toutes les boîtes à lettres s'annonce pour le deuxième week-end de mars.

Lavigny.info, l'envoi des messages d'information municipale en pièces jointes à un peu plus d'une centaine d'adresses de la liste de diffusion (en 2 parties) pose de temps à autre, mais de plus en plus souvent, des problèmes techniques qui peuvent bloquer les messages à leur départ.

D'autres solutions techniques sont à l'étude, pour lesquelles une attention particulière sera portée à la conservation de la confidentialité des destinataires par l'anonymat, et également à un fonctionnement sans nécessité d'installer application ou logiciel.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 01 avril 2021 à 20 heures. L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 20. Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

> Lavigny, le 11/03/2021 Le Maire, Luc MICHAUD.